



**Bulletin d'inscription**  
**VIDE-GRENIER DU VENDREDI 14 AOUT 2026**

**Ce document vous sera demandé dûment complété et signé le jour du vide grenier, accompagné de la copie de votre pièce d'identité. Le règlement se fera sur place (en espèces ou par chèque à l'ordre de l'[AIACL 85](#)).**



**REGLEMENT DU VIDE-GRENIER**

Nom :	
Prénom :	
Société / Association :	
Adresse	
CP :	
Ville :	
Tél. :	
Courriel :	
Pièce d'identité N° :	
Délivrée le :	
Par :	

Longueur souhaitée  X **4€** =  (Minimum 4m si auto, 6m remorque ou camionnette)

En respect des dispositions réglementant l'organisation des vide-greniers, vous devez **IMPERATIVEMENT** joindre à votre inscription la **photocopie de votre carte d'identité** (passeport ou permis de conduire) et d'un **extrait KBis** pour les professionnels. **ATTENTION: POUR FACILITER LE TRAVAIL DES BÉNÉVOLES, AUCUNE RESERVATION NE SERA PRISE EN COMPTE SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET.**

**Cochez la case vous concernant :**

- Je déclare sur l'honneur en tant que « **Particulier** » :
  - ▲ De ne pas être commerçant (e)
  - ▲ De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
  - ▲ De non-participation à 2 autres manifestations au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- Je déclare sur l'honneur en tant que « **Professionnel** » :
  - ▲ Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
  - ▲ Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à :	
Le :	
<b>J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint.</b>	<b>Signature</b>

**Article 1 :** L'ATLC 85 organise un vide grenier le **14 Août 2026**, de 8h00 à 18h00, à L'espace 2000 Route de Longeville. TOUTE PERSONNE SOUHAITANT PARTICIPER AU VIDE GRENIERS DEVRA INDIQUER SON NOM, SON ADRESSE, PRÉSENTER UNE PIECE D'IDENTITE ET UN EXTRAIT KBIS POUR LES PROFESSIONNELS, CONFORMEMENT A LA LOI EN VIGUEUR, le recueil de ces informations est nécessaire à l'inscription dans le registre de police tenu à cette occasion.

**Article 2 :** le prix du mètre linéaire est de **4€**. Avec véhicule, PREVOIR MINIMUM 4 METRES PAR VOITURE (6 mètres si remorque ou camionnette). Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée sur le site. Tous les emplacements ne permettant pas systématiquement l'accueil « emplacement + automobile », il est impératif de se conformer aux directives du personnel assurant le placement. L'accueil des exposants débute à partir de 7heures. Pour des raisons de sécurité, tous les exposants devront être installés à 10 heures.

**Article 3 :** En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du vide-greniers. A défaut, le métrage réservé devra être payé à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué, les sommes perçues couvriront les frais d'organisation.

**Article 4 :** L'inscription est ouverte aux particuliers et aux professionnels. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Ceux-ci s'engagent à ne rien laisser sur le site à la fin de la journée. Tout contrevenant s'expose à une amende délivrée par les autorités compétentes.

**Article 5 :** L'installation des exposants doit impérativement préserver l'accès à leur domicile, des personnes résidents les rues occupées par le vide- grenier.

**Article 6 :** La présence à celle journée implique la pleine acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation ; Renseignement complémentaire au 06.45.85.82.87.